



DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA MAYENNE
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Affaire suivie par : G.Tessier
Tél. : 02 49 10 48 14
Mél. : ars-dt53-sspe@ars.sante.fr

Référence à rappeler : ARS_Avis HAUTBOIS 20170720.docx
V/référence : courrier préfecture DRLP du 17 juillet 2017
Pièce(s) jointe(s) :

Monsieur le préfet de la Mayenne

Direction de la réglementation et des
libertés publiques
Bureau des procédures environnementales
et foncières

46 rue Mazagran CS 91507
53015 Laval cedex

Laval, le 20 juillet 2017

Objet : Avis autorisation ICPE – SAS HAUTBOIS – La Besnardière à Cossé le Vivien

Vous avez sollicité mon avis sur le dossier de la demande de la SAS HAUTBOIS, afin d'être autorisée à exploiter un stockage de céréales après extension du silo existant, sur son site de la Besnardière à Cossé le Vivien.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, que j'émetts un avis favorable à ce projet.

- L'arrêté d'autorisation devra maintenir l'obligation de mesure du bruit et ce dès la mise en service des nouvelles installations et prévoir le cas échéant, la mise en œuvre du traitement des sources de bruit générant les non conformités.
- Une campagne de mesure des concentrations de poussières des principaux rejets est nécessaire en raison de la proximité de zone de lotissement à moins de 400m des installations.

P/ Le délégué territorial,
La responsable du département sécurité
sanitaire des personnes et de
l'environnement,


Gaëlle DUCLOS

Copie : UT DREAL Laval

